

Questions orales

tionnaires estiment que les nouvelles dispositions approuvées par l'État du Maine mettent en danger les pêches et les côtes canadiennes, puisque le fonctionnement de cette raffinerie exigera l'utilisation des eaux canadiennes? En somme, quelle est la position de son ministère à ce sujet?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes toujours opposés à ce que les pétroliers empruntent le passage de Head Harbour. Dans la décision qu'elle a prise la semaine dernière, la Commission de l'environnement du Maine déclare sans équivoque qu'un permis peut être accordé à des pétroliers jaugeant jusqu'à 150,000 tonnes et desservant la raffinerie, sous réserve de tout autre permis ou de toute autre aide à la navigation que pourrait fournir le gouvernement canadien.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il quelle sera l'attitude du gouvernement canadien si une demande de permis est présentée?

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, notre position a été et est toujours que nous sommes opposés à une trop grande circulation de pétroliers dans ces eaux parce que nous estimons qu'elle causerait des dommages à l'environnement et aux importantes ressources piscicoles de cette région.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE— DEMANDE DE SIGNATURE OBLIGATOIRE DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre a indiqué cet après-midi qu'il n'était pas disposé à soumettre à la Chambre les ententes concernant l'exportation des réacteurs nucléaires avant que le marché soit conclu, en dépit de l'expérience qu'a connue le gouvernement précédent dans le cas de l'Inde, par exemple, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement entend conclure le marché avec l'Argentine que cette dernière signe ou non un traité de non-prolifération des armes nucléaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le sait l'honorable député, nous n'avons pas établi comme condition préalable à la vente d'un réacteur CANDU que le pays ait signé le traité de non-prolifération. Nous avons toutefois insisté sur certaines garanties bilatérales qui s'appliqueront à ces matières, cette technologie et ce matériel fournis par le Canada. Nous sommes actuellement en train de négocier ces garanties avec les autorités argentines, mais les négociations ne sont pas encore terminées.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'en déduis que la position du gouvernement du Canada est celle qu'a exposée le premier ministre, que le gouvernement est prêt à transiger avec les pays même s'ils n'ont pas signé l'entente de non-prolifération des armes nucléaires et qu'il n'est pas disposé à soumettre au préalable ces contrats au Parlement du Canada en dépit de tous les risques d'erreurs possibles?

● (1500)

M. MacEachen: Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, la politique à l'égard du

[M. Coates.]

traité de non-prolifération a été énoncée très clairement et l'honorable représentant l'a répétée à ceci près que dans toutes ces transactions l'adhésion au traité jouera un rôle important. Dans le cas des réacteurs financés dans le cadre de l'aide au développement, l'adhésion au traité de non-prolifération constituera une condition préalable. Pour la deuxième partie de la question, nous suivons simplement la pratique que le premier ministre a exposée lorsqu'il a soumis à l'approbation de la Chambre les mesures dont l'exécutif a pris la responsabilité et il comparaitra d'ailleurs devant la Chambre pour en rendre compte.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite de la question posée par le député de Drummond et de la réponse du premier ministre, lesquelles critiquent très vivement le comité de la procédure et, du même coup, le président du Conseil privé qui le préside. Il me semble, dois-je dire, que ce bill et ses diverses réincarnations ont passé beaucoup plus de temps dans les recoins obscurs du cabinet qu'à la Chambre des communes. Le Règlement de la Chambre n'est pas parfait, mais il nous a été imposé par le premier ministre de façon particulièrement brutale et révoltante, par la force de la clôture.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question qui m'a été posée par le député de Drummond, il faisait appel à tous les députés. Je crois que dans sa question il a parlé d'«essayer de s'unir pour moderniser le Parlement». Je ne vois là rien qui constitue un affront pour le comité comme le prétend le député d'en face. Au contraire, j'aurais cru qu'au lieu de prendre comme toujours les choses de façon négative et méchante, il aurait pris ces propos comme une approche constructive de la réforme parlementaire.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LES PROPOS DU PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA À LA TÉLÉVISION

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège particulièrement grave suite à la tentative évidente et directe du président de la société Radio-Canada, M. Laurent Picard, d'entraver la démocratie parlementaire en m'influençant et en m'intimidant quant à ce que je dois ou ne dois pas dire à la Chambre.

Ces derniers jours, à la suite de renseignements qui ont été fournis par des sources que je considère irréprochables, j'ai, comme j'en ai le droit, soulevé la question du refus du gouvernement d'autoriser le journaliste soviétique Konstantin Geivandov à rentrer au Canada et de permettre au réalisateur exécutif de Radio-Canada, M. Mark Starowicz, de travailler avec M. Geivandov. Ce faisant, je n'ai fait qu'accomplir mon devoir et j'ai seulement usé de mes droits et privilèges de député en signalant la question à l'attention de la Chambre car de graves bourdes ont peut-être été commises sur le plan de la sécurité nationale.